



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 27 août 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11960-2019 abrogeant les Règlements
numéros 2006-04-8650 et 10590-2013 concernant la régie interne
des séances du conseil de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
afin de mettre à jour la régie interne des séances du conseil**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 29 août 2019.

Jacques Arsenault
Greffier